

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

A régler au plus tard le 28 février 2019

Votre déclaration en ligne sur : www.paysdelaloire.cci.fr/octa

Document à retourner :

CCI Maine-et-Loire

Agence d'Angers - Bâtiment A

132 avenue de Lattre de Tassigny - CS 30320

49003 Angers cedex 1

Tél : 02 41 20 49 45 - Mail : taxe.apprentissage@maineetloire.cci.fr

OCTA
Pays de la Loire



Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
 Identifiant Cabinet comptable
 CONTACT Entreprise Comptable
 Tél Fax
 E-mail
 SIRET
 NAF
 Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2018 Apprentis au 31/12/2018
 de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5
 Apprentis en cours d'année 2018

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si vous avez un établissement dans les départements du Haut-Rhin, du Bas Rhin et de la Moselle, contactez-nous (taux de taxe d'apprentissage spécifiques)

Si $S \leq 107\,890\text{€}$ et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION Il faut remplir ces 2 conditions.

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

S

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS www.afdas.com/declaration

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

$S \times 0,68\%$

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (voir site internet) - Calcul du taux au verso

CSA (Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage.) = $S \times$ Taux calculé CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA (voir site internet)

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages
 Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, CT 2e alinéa de l'article L6241-8

+

Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018

C

Nous contacter

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D = P

Chèque N° à l'ordre de : CCI Pays de la Loire
 Virement au Compte : IBAN/ FR76 3004 7141 2200 0202 1500 204 BIC/ CMCIFRPP
 (Mettre en libellé le n° de dossier ou Siret et joindre une copie)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

